

DJIBOUTI



10 Avril 2018



Point général sur la situation politique *Gouvernement, opposition et clanisme*

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des Matières

1. Composition du gouvernement	3
2. Organisation politique	4
2.1. Les alliances et les partis.....	4
2.2. Traitement de l'opposition	5
3. Clanisme et subdivisions.....	6
3.1. Les clans somali	6
3.2. Les Afar	6
Bibliographie.....	8

Résumé : Point sur la politique et l'opposition à Djibouti. Composition du gouvernement, celle de l'opposition et apports des divers partis djiboutiens entre eux.

Abstract: A view of the politic life and the opposition in Djibouti. The composition of the government, of the opposition and the links between the Djiboutian parties.

1. Composition du gouvernement au 10/04/2018

Parmi les sources consultées deux sites donnent les noms des membres du gouvernement djiboutien actuel, celui du gouvernement djiboutien lui-même¹ et France Diplomatie, site gouvernemental français².

Premier Ministre : Abdoukader Kamil Mohamed

Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme : Moumin Ahmed Cheikh

Ministre auprès de la Présidence Chargé des Investissements : Ali Guelleh Aboubaker

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-Parole du Gouvernement : Mahamoud Ali Youssouf

Ministre de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie : Ilyas Moussa Dawaleh

Ministre de l'Intérieur : Hassan Omar Mohammed Bourhan

Ministre du Budget : Bodeh Ahmed Robleh

Ministre de la Défense, chargé des relations avec le Parlement : Ali Hassan Bahdon

Ministre de l'Équipement et des Transports : Mohamed Abdoukader Moussa Helem

Ministre de la Santé : Djama Elmi Okieh

Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle : Moustapha Mohamed Mahamoud

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Nabil Mohamed Ahmed

Ministre de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications : Abdi Youssouf Sougueh

Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources halieutiques : Mohamed Ahmed Awaleh

Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture, et des Biens Wakfs : Moumin Hassan Barreh

Ministre de l'Energie, chargé des Ressources Naturelles : Yonis Ali Guedi

Ministre du Travail chargé de la Réforme de l'Administration : Hassan Idriss Samrieh

Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement : Moussa Mohamed Ahmed

¹ Site web de la République de Djibouti, « Composition du nouveau gouvernement », 12/05/2016

² France Diplomatie, « Présentation de Djibouti », 19/05/2017

Ministre de la Femme et de la Famille : Moumina Houmed Hassan

Ministres délégués :

Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, chargé du Logement : Amina Abdi Aden

Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation : Hassan Houmed Ibrahim

Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur chargé de la Décentralisation : Hamadou Mohamed Aramis

Secrétaires d'Etat :

Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Sociales : Mouna Osman Aden

Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports : Hassan Mohamed Kamil

2. Organisation politique

2.1. Les alliances et les partis

Actuellement les partis sont majoritairement organisés en deux unions, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), coalition au pouvoir, et l'Union pour le salut national (USN)³, qui regroupe des partis d'opposition.

L'Union pour la Majorité Présidentielle (UMP)

Le Rassemblement populaire pour le progrès⁴ (RPP)

Le Parti populaire social-démocrate (PPSD)

Le Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD⁵)

L'Union pour le Salut National (USN)

Le Mouvement pour le renouveau démocratique et le développement (MRD)

Le Mouvement pour la démocratie et la liberté (MoDeL)

³ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Djibouti : information sur la coalition Union pour le salut national (USN), y compris les partis qui la composent, ses objectifs et ses activités ; information sur le traitement réservé par l'Etat aux membres et aux partisans de l'USN (2011-février 2014)*, 13/02/2014

⁴ Le parti du président djiboutien, Ismael Omar Guelleh

⁵ Entre 1990 et 1994, le FRUD a mené une rébellion dans les districts d'Obock et de Tadjoura. En 1994, après la fin de la guerre civile, le mouvement s'est divisé en deux : un FRUD armé et un FRUD légal. Ce dernier s'organise comme un parti politique classique et est entré dans la majorité présidentielle. Quant au FRUD armé, il continue ses activités avec une intensité bien moins importante qu'au début des années 1990. Les deux entités perdurent donc, l'une en tant que mouvement armé illégal, l'autre en tant que parti politique légal proche de la présidence.

L'Alliance républicaine pour le développement (ARD)

L'Union pour la Démocratie et la Justice (UDJ)

Le Parti National Démocratique (PND)

L'Alliance républicaine pour le développement (PDD)

Le Rassemblement pour l'action de développement et la démocratie (RADD)

Le Centre des démocrates unifiés (CDU)

2.2. Traitement de l'opposition

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) fait un point en 2014 sur la question du traitement de l'opposition, à ce moment essentiellement **l'USN**. Dans le document publié sont mentionnés quatre périodes, février-mars 2013, mai-juillet 2013, août-octobre 2013 et novembre et 2013-janvier 2014. Il est question **d'arrestations et de mises en détention des leaders** ainsi que des membres des partis d'opposition, notamment dans la prison de Gabode, « connue pour sa pratique de la torture⁶ ».

La FIDH a publié en avril 2017 un rapport sur le traitement de l'opposition qui explique que le « **harcèlement** [...] continue ». Le document indique que depuis le 13 mars 2017, 20 militants ont été arrêtés⁷. Le CISR va dans ce sens et publie en juin 2017 un autre rapport sur le traitement des dissidents et des journalistes. **Il est également question d'arrestations des opposants, notamment de l'USN ainsi que du Mouvement des jeunes de l'opposition (MJO)**⁸.

RFI publie un article le 8 mars 2018 sur les élections législatives de Djibouti, le 23 février 2018. Il est expliqué que **l'opposition « historique » n'a pas de « statut légal »**. Par ailleurs, sont rapportés les propos du président de l'UDJ. Ce dernier explique que les partis d'opposition avaient appelé au boycott des législatives en mars 2018 mais que la participation, selon les chiffres officiels s'est élevée à 67 %, des « chiffres fabriqués » selon lui puisque le « **boycott a été massif**⁹ ».

Le 27 février 2018, RFI publie un article sur **l'arrestation, de Bolock Mohamed Abdou**, membre de la Ligue djiboutienne des droits de l'Homme (LLDH) ainsi que du FRUD, un parti de la majorité présidentielle, deux jours plus tôt. Il est accusé de diffamation. C'est la quatrième fois que l'homme est arrêté en moins d'un an. Membre du FRUD légal, il est afar et se bat pour leur cause. Il a dénoncé l'élimination de cadres afars de l'administration de la ville d'Obock¹⁰ (dans le Nord du golfe de Tadjourah).

Le 13 mars 2018 Jeune Afrique publie un article sur l'opposition djiboutienne après les élections législatives. **La démocratie est jugée « pluraliste dans les textes » mais « incomplète » et dans les mains de la majorité** ». Cependant le quotidien met davantage en cause l'incapacité des partis à s'unir et à ne pas céder aux intérêts

⁶ *Ibid.*

⁷ FIDH, *Le harcèlement de l'opposition continue*, 07/04/2017

⁸ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Djibouti : information sur le traitement des dissidents politiques, des journalistes et des défenseurs de la liberté de la presse par les autorités (2016-mai 2017)*, 16/05/2017

⁹ RFI, « Législatives à Djibouti : large victoire du parti au pouvoir », 08/03/2018

¹⁰ RFI, « Un homme politique et défenseur des droits de l'homme djiboutien emprisonné », 27/02/2018

personnels et à la « bataille d'ego ». Il est indiqué dans l'article que l'opposition a fait son entrée à l'Assemblée nationale depuis 2013 mais qu'elle reste divisée. L'opposition ferait ainsi l'objet d'une **perte de confiance de la part de la population**¹¹.

3. Clanisme et subdivisions

3.1. Les clans somali

Au sein de la société djiboutienne, deux ethnies sont présentes, les **Afar** et les **Somali**. Ces deux populations s'étalent sur plusieurs pays. Les Afar sont présents en Erythrée, en Ethiopie et à Djibouti et les Somali en Ethiopie, au Kenya, en Somalie, au Somaliland et à Djibouti.

A Djibouti, parmi **les 5 grands faisceaux lignagers somali** (Dir, Ishaq, Darood, Hawiye et Rahanweyn) les Dir sont majoritaires. 80 % des Djiboutiens d'ethnie somali sont des Isa, l'un des grands lignages Dir. Les Isa se divisent en deux groupes, les Abgal et les Dallol, auxquels se rajoutent un clan autonome, les Wardiq (le clan où sont choisis les Ugas, les chefs traditionnels). Parmi les Abgal, **le clan Mamasan, celui du président Ismael Omar Guelleh**, est au pouvoir. Ce n'est pas son nombre ni son étendu qui en fait le clan le plus important mais le fait qu'il tienne le pouvoir à Djibouti. Les Mamasan possèdent donc une place particulière au sein des Abgal depuis un période assez récente¹².

De l'autre côté, chez les Dallol, le clan majoritaire est celui des Furlaba. Dans leur cas, leur place se justifie par leur nombre au sein des Dallol. Avec les Mamasan, ils forment tous deux des clans dominants et se livrent donc une lutte d'influence. Un rapport de la CISR du 20 novembre 2001 traite de la question des Furlaba. Il y est expliqué qu'ils sont marginalisés par le pouvoir d'Ismaël Omar Guelleh, notamment après la tentative de coup d'Etat du 7 décembre 2000¹³.

3.2. Les Afar

Les 'Afar constituent la seconde ethnie majoritaire présente sur le territoire de la République de Djibouti. **Quatre sultanats occupent l'espace 'afar de Djibouti**¹⁴ :

- Au Nord, les Sultanats jumeaux de Raheita et de Tadjoura dont la tribu la plus importante est celle des 'Ad 'ali ;
- A leur Sud, le Sultanat du Goba 'ad, dont la tribu la plus importante est celle des Debné ;
- A l'Est, une partie du Sultanat de l'Awsa se trouve sur le territoire djiboutien. La tribu la plus importante y est celle des Modayto.

Cette organisation politique, ancienne, est toujours d'actualité cependant il existe également un certain nombre de tribus dont la démographie est moins importante mais dont le poids politique reste conséquent. Il faut donc tout particulièrement noter deux tribus. La première, les Badoyata-mela, est représentée dans tous les sultanats

¹¹ Jeune Afrique, « Djibouti recherche opposition désespérément... », 13/03/2018

¹² Entretien téléphonique du 23/03/2018 avec Marc Fonrier ancien officier des troupes de marine et écrivain spécialiste de la Corne de l'Afrique

¹³ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Marginalization of the Furlaba by President Guelleh in favour of the Mamassan within the government; dismissals of Furlaba senior civilian and military authorities; events of 7 December 2000, instigators and government retaliation*, 20/11/2001

¹⁴ MORIN, Didier, *Dictionnaire historique 'afar*, 2003, Paris

djiboutiens car son aire s'étend de la mer Rouge à l'Éthiopie mais également tout le long de la partie 'afar de la mer Rouge. La seconde, celle des Hassoba, est également très étendue spatialement cependant, démographiquement, la tribu est assez dérisoire. Pourtant leurs activités économiques, au moins depuis le XIX^e siècle, ont rendu certain de ses membres très riches. Cela lui confère une place particulière dans la société 'afar¹⁵.

Le gouvernement actuel marginalise les populations 'afar, privilégiant les Somali, et surtout les Issa Mamasan. Ainsi pour Marc Fontrier qui était sur place lors de la guerre civile de 1990-1993, malgré une rivalité très marquée entre 'Afar et Somali, la rivalité qu'entretiennent les Issa Furlaba et les Afar vis-à-vis du clan Mamasan au pouvoir a créé des rapprochements entre les deux premiers. Il existe donc des solidarités entre Furlaba et Afar¹⁶.

¹⁵ *Ibid.* ; FONTRIER, Marc, *Abou Bakr Ibrahim, Pacha de Zeyla – Marchand d'esclaves*, 2003, Paris

¹⁶ Entretien téléphonique du 23/03/2018 avec Marc Fontrier ancien officier des troupes de marine et écrivain spécialiste de la Corne de l'Afrique

Bibliographie

(Sites web consultés en avril 2018)

Institutions nationales

Site web de la République de Djibouti, « Composition du nouveau gouvernement », 12/05/2016,

<http://www.presidence.dj/article.php?ID=238>

France Diplomatie, « Présentation de Djibouti », 19/05/2017,

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/djibouti/presentation-de-djibouti/>

Ouvrages scientifiques

MORIN Didier, *Dictionnaire historique 'afar*, 2003, Paris

FONTRIER Marc, *Abou Bakr Ibrahim, Pacha de Zeyla – Marchand d'esclaves*, 2003, Paris

Rapport homologues

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Djibouti : information sur le traitement des dissidents politiques, des journalistes et des défenseurs de la liberté de la presse par les autorités (2016-mai 2017)*, 16/05/2017,

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=5984445a4&skip=0&query=opposition&coi=DJI>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Djibouti : information sur la coalition Union pour le salut national (USN), y compris les partis qui la composent, ses objectifs et ses activités ; information sur le traitement réservé par l'Etat aux membres et aux partisans de l'USN (2011-février 2014)*, 13/02/2014,

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=printdoc&docid=5373139bb>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Marginalization of the Furlaba by President Guelleh in favour of the Mamassan within the government; dismissals of Furlaba senior civilian and military authorities; events of 7 December 2000, instigators and government retaliation*, 20/11/2001,

<https://www.ecoi.net/en/document/1333892.html>

Rapports ONG

FIDH, *Le harcèlement de l'opposition continue*, 07/04/2017,

<https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/djibouti/le-harcelement-de-l-opposition-continue>

Medias

Jeune Afrique, « Djibouti recherche opposition désespérément... », 13/03/2018,

<http://www.jeuneafrique.com/mag/538626/politique/djibouti-recherche-opposition-desesperement/>

RFI, « Législatives à Djibouti : large victoire du parti au pouvoir », 08/03/2018, <http://www.rfi.fr/afrique/20180308-resultats-legislatives-victoire-pouvoir-djibouti>

RFI, « Un homme politique et défenseur des droits de l'homme djiboutien emprisonné », 27/02/2018, <http://www.rfi.fr/afrique/20180226-homme-politique-defenseur-droits-homme-djiboutien-Bolock-Mohamed-Abdou>

Africa Intelligence, « Yonis Ali Guedi, le nouveau ministre de l'énergie fait le ménage », 02/05/2017, <https://www.africaintelligence.fr/lae/decideurs/2017/05/02/yonis-ali-guedi-le-nouveau-ministre-de-l-energie-fait-le-menage,108231875-art>

La Nation, « Gouvernement : le Dr Yacin Houssein Bouh n'est plus membre du gouvernement », 04/04/2017, <http://www.lanationdj.com/gouvernement-dr-yacin-houssein-bouh-nest-plus-membre-gouvernement/>